



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Crédit : 916 716 francs

Année : 2026 selon les douzièmes provisoires

Objet : Prise en charges des élèves dans l'enseignement secondaire II à la rentrée 2026

Programme(s) : F02 Enseignement secondaire II

Nature(s) : 30 Charges de personnel

Nombre de postes : ETP 16

Motifs-détails : Selon les dernières prévisions d'effectifs d'élèves réalisées par le service de la recherche en éducation en avril et les inscriptions recensées à ce jour, l'enseignement secondaire II devrait accueillir 27'622 élèves à la rentrée 2026. Cela représente 516 élèves de plus que les prévisions retenues pour la rentrée précédente et nécessiterait un encadrement supplémentaire de 41 ETP.

L'augmentation du nombre d'élèves dans les classes de l'Accueil (passage de 11 à 13 élèves) prévue à la rentrée permet toutefois de compenser partiellement cette hausse par une réduction de 25 postes.

Au final, 16 ETP supplémentaires s'avèrent nécessaires dès la rentrée 2026, pour un montant de 916'716 francs en 2026 (5 mois de salaire, dès le mois d'août).

Bien que le projet de budget 2026 bis soit encore en cours d'examen, le dépôt de la présente demande s'avère nécessaire afin de garantir la disponibilité des ressources indispensables à la rentrée 2026. Dans la mesure où ces charges résultent directement d'une augmentation importante du nombre d'élèves, elles présentent un caractère strictement indispensable et ne peuvent être absorbées dans le cadre

du budget actuel sans porter atteinte aux conditions d'enseignement et d'accueil des élèves.

Cette demande de crédit supplémentaire ne concerne pas la nouvelle offre du Préqualifiant qui sera introduite à la rentrée scolaire et qui ne nécessite pas de moyens supplémentaires. En effet, le renforcement de l'offre destinée aux élèves les plus fragiles est compensé par l'augmentation du nombre d'élèves par classe du Préqualifiant, également porté de 11 à 13 élèves.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse sollicite dès lors l'octroi d'un crédit supplémentaire permettant l'engagement de ces 16 ETP. Ces postes et ces charges seront ensuite pérennisés et intégrés au projet de budget 2027, pour un coût total de 2'200'119 de francs sur une année complète.

10 juin 2026

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	Date :
Refus	Signature :